

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 26 mars 2025

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 993

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le 26 mars à 13 heures 30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de Yann BOMPARD, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : Étaient présents :

- En exercice : 17
- Présents : 10
- Votants : 13

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD
Mesdames Marcelle ARSAC, Chantal GRABNER,
Christiane JOUFFRE, Aubierge POULAIN et Françoise NICOLAÏ.

Messieurs Xavier MARQUOT, Alain DURAND, Olivier CALAY-ROCHE et Armand BEGUELIN.

Refus de vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

Étaient absents excusés :

Messieurs Jonathan ARGENSON, Christian COSTE et Michel COMMUNAL.

Mesdames Joëlle EICKMAYER, Catherine GASPA, Marie-Paule ZIMMERMANN et Eliane DELOY.

Certifié exécutoire par le
Président,
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
Et de la Publication le :

Pouvoirs :

Mme GASPA donne pouvoir à Mme ARSAC
Mme DELOY donne pouvoir à Mme POULAIN
Mme ZIMMERMANN donne pouvoir à Mme GRABNER
M. COSTE donne pouvoir à M. CALAY-ROCHE

 

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

LA SEANCE SE POURSUIT

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-1, L2121-21, L.2121-29 et L.2121-31;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le Budget primitif 2024 et les décisions modificatives ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 ;

Considérant qu'à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il est établi le compte administratif du budget principal,

Considérant qu'au cours de l'exercice 2024, Monsieur le Président a normalement administré les finances du C.C.A.S. d'Orange, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées et afin de procéder au règlement définitif du budget 2024, les membres du Conseil d'Administration auront à se prononcer sur le Compte Administratif 2024.

Considérant que Monsieur Yann BOMPARD, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Xavier MARQUOT, Vice-président délégué, pour le vote du compte administratif ;

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré,
le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2024
- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indicateurs du Compte de Gestion 2024
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés dans le document joint en annexe.

Suivent les signatures pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Chantal GRABNER



Suivent les signatures pour copie conforme,
Le Vice-Président délégué du CCAS,
Xavier MARQUOT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.